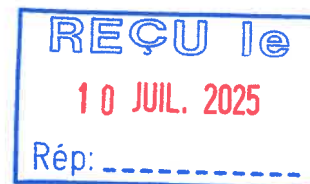


reçu le 10/07/2025

**EXTRAIT du REGISTRE des DELIBERATIONS
du CONSEIL MUNICIPAL DE CURES**



DATE DE LA CONVOCATION : 3 Juin 2025

DATE D’AFFICHAGE : 3 Juin 2025

NOMBRE de MEMBRES en EXERCICE : 11

NOMBRE de MEMBRES PRESENTS : 8

NOMBRE de VOTANTS : 9

L'an deux mil vingt-cinq, le six juin, à vingt heures, le Conseil Municipal, légalement convoqué, s'est réuni à la Mairie en séance publique, sous la présidence de M. AMIARD Dominique, Maire.

Etaient présents : M. AMIARD Dominique, M. BAZOGE Alain, M. GUERIN Ludovic, Mme DEVAUJANY Séverine, Mme DUFRESNE Emmanuelle, M. GUENIOT Etienne, Mme TAFFOREAU Séverine, M. LE TURQUAIS Denis
Formant la majorité des membres en exercice,

Absents excusés : Mme VIVET Delphine, Mme LEROUGE Jennifer, M. FERRET Marcel (procuration à M. BAZOGE Alain).

Madame TAFFOREAU Séverine a été élue secrétaire de séance.

Le quorum étant atteint 8/11, M. AMIARD Dominique, Président, ouvre la séance.

Objet : Avis SCoT – AEC Pays du Mans

Le Conseil Municipal a pris connaissance du dossier relatif au SCoT-AEC du Pays du Mans arrêté le 12 Mai 2025 par le Comité Syndical. La Commune dispose d'un délai de trois mois pour émettre un avis.

Après discussion, le Conseil Municipal de Cures a émis un avis favorable s'agissant du SCoT-AEC du Pays du Mans. Il attire toutefois l'attention sur la nécessité d'une répartition équitable entre les territoires de l'effort à réaliser pour atteindre les objectifs fixés en matière de production d'ENR. En particulier, il tient à rappeler que la plaine de Conlie est les environs de Cures vont être rapidement saturés et que nos habitants ne pourront supporter d'avantage d'éoliennes.

Fait et délibéré les jours, mois et an susdits

Fait et délibéré le 6 Juin 2025

Pour extrait conforme,
Le Maire
Dominique AMIARD

